



Enquête LASAIRE

L'avancement de la transition écologique dans les collectivités territoriales, les entreprises et les établissements de l'enseignement supérieur du département de la Loire
(étude d'octobre 2023 à avril 2024)



En partenariat avec :



SOMMAIRE

- Préambule
- Introduction par Henri Jacot
- Méthodologie de l'enquête
- Analyse des résultats dans les collectivités territoriales par Jean-Pierre Le Men
- Analyse des résultats dans les entreprise par Gilbert David
- Analyse des résultats dans les établissements de l'enseignement supérieur par Gilbert David
- Conclusion

PREAMBULE

Ces travaux font suite aux trois derniers séminaires de LASAIRE :

celui de janvier 2022 intitulé « Quelle politique de renouveau industriel en France ? », séminaire qui nous a permis de voir qu'un nouveau modèle de développement, orienté vers l'économie circulaire (qui n'est pas uniquement le recyclage mais avant tout l'écoconception), doit nous permettre de sortir du modèle linéaire carboné et financiarisé dans lequel nous sommes enkystés.

celui d'octobre 2022, qui a eu lieu à Saint-Étienne, intitulé « Université et Territoires » qui nous a montré l'importance des liens qu'entretiennent la matière grise, l'innovation, le travail et les partenaires sociaux avec les territoires.

Et le troisième celui d'avril 2023 intitulé « Pour une transition écologique socialement juste et planifiée » qui lui nous a conforté dans l'idée que la transition écologique sera sociale ou ne sera pas et que les territoires sont bien au centre du jeu en ce qui concerne l'alimentation, l'habitat et les mobilités.

ces trois séminaires nous ont renforcé dans notre conviction que notre territoire, pour aller vers la transition écologique, doit rassembler l'ensemble de ses forces : celles du travail (entreprises et salariat), des collectivités territoriales et de l'enseignement supérieur.

A partir de ce constat notre objectif : réaliser un certain nombre d'enquêtes auprès des collectivités territoriales, des entreprises et des établissements de l'enseignement supérieur pour faire un état général de l'avancement de la transition écologique sur notre territoire, le département de la Loire.

INTRODUCTION : Henri Jacot

Notre propos s'inscrit comme un acte 4 dans une séquence de travaux de LASAIRE au plan national et à l'échelle stéphanoise.

C'est pourquoi je commencerai par restituer les principaux résultats des trois précédents actes (1°) (2°) (3°) de cette démarche, avant de proposer quelques rapides éléments de cadrage méthodologique sur la transition écologique au niveau territorial (4°).

1° De la crise sanitaire à la transition écologique : quelle politique de renouveau industriel à mener ? (*Cahier LASAIRE n°59, avril 2022*)

- Cinquante ans de dé-industrialisation en France depuis le premier choc pétrolier avec un capitalisme français à forte influence étatique, une polarisation entre PME tournées vers la demande intérieure et des groupes industriels en voie de mondialisation, une prévalence de la concurrence au plan européen, une politique des pouvoirs publics et une stratégie des entreprises tournées conjointement vers la baisse des coûts salariaux,

On connaîtra une pause relative du déclin après le rapport Gallois de 2012 avant diverses tentatives, dont la dernière qui prétend déboucher sur une dite « industrie verte », mais sans réelle réindustrialisation de notre pays

- Un nécessaire renversement de perspective reste ainsi à opérer entre réindustrialisation et transition écologique du fait des limites planétaires : le renouveau industriel doit être au service de la transition écologique et la transformation écologique n'est pas à être considérée comme une simple contrainte pour le renouveau industriel.

- En parallèle, des mutations d'ampleur sont à conduire sur les conditions d'exercice du travail impliquant un changement d'échelle et d'orientation de la politique des reconversions industrielles, une anticipation et une gestion partagée des changements quantitatifs et qualitatifs à opérer par filières et territoires (dont la formation).

- Avoir des exigences en termes de gouvernance et de démocratie industrielle.

2° Université et Territoires (*Cahier LASAIRE n°60, décembre 2022*)

- Rôle et modèle social de l'Université de Saint-Etienne : favoriser l'accès de jeunes de tous les niveaux, les accompagner jusqu'à l'emploi, faire le lien avec le monde économique par la recherche de partenariats, jouer un rôle de facilitateur dans la transformation de la société, et les opportunités sur la transition écologique (masters à l'université et à l'école des Mines).

- Avoir un rayonnement bien au-delà de Saint-Etienne : Ardèche, Drôme, Haute-Loire. Un rapprochement avec Lyon n'est pas contre nature mais sans hégémonie.
- Les conditions de mobilisation des ressources universitaires pour le développement du territoire et la transition écologique : cartographie des compétences, nécessité de projets, gouvernance d'acteurs la plus large possible, dont les partenaires sociaux, avec la volonté de « faire territoire ».

3° Pour une transition écologique socialement juste et planifiée (Cahier LASAIRE n°61, octobre 2023)

- Nature des défis environnementaux à prendre en considération : ne pas sous-estimer la complexité et l'ampleur des mesures requises ; la crise écologique a plusieurs dimensions (réchauffement climatique, atteinte à la biodiversité, raréfaction des ressources...) ; elle est intersectorielle, écosystémique et sociétale et a une dimension « genrée »
- Comment se nourrir, se loger, se déplacer en conjuguant justice sociale et écologie ? Il est nécessaire de changer de logique pour « bifurquer » ; remettre en cause la « filière inversée » (J.K. Galbraith), c'est à dire la domination de l'offre et de la recherche du profit sur la satisfaction des besoins fondamentaux.
- Rôle stratégique de la planification écologique à co-construire en complément d'une réelle régulation du marché, avec une place éminente des territoires, une indispensable prise en compte des aspirations sociales et une réelle gouvernance démocratique à tous les niveaux « géo-institutionnels » à articuler.

4° Quels éléments de cadrage pour aborder la transition écologique à un niveau territorial :

a) Le territoire : de quoi parle-t-on ?

Un territoire est le résultat de la rencontre de trois types de proximité : une proximité spatiale ou géographique, une proximité en termes de complémentarité de ressources détenues par les acteurs du territoire, et enfin une proximité culturelle.

Ce n'est pas seulement un cadre neutre d'analyse, mais aussi le lieu d'exercice du pouvoir national et un enjeu de mobilisation pour un pouvoir d'agir local. Ainsi une politique territoriale est toujours contradictoirement à ces degrés divers « territorialisée » (approche *top-down*) et « territorialisante » (approche *bottom-up*).

b) Pour faire face à une transition écologique multiformes et multi-acteurs

- **Trois enjeux majeurs de gouvernance auxquels les territoires doivent répondre**
 - Faire ensemble
 - Adhésion d'un maximum de « parties prenantes » (porteurs d'enjeux différents mais ayant des valeurs communes) à la démarche.

- Lutte contre la polarisation de la société via l'instauration d'un dialogue, voire la création d'espaces (tiers lieux, etc.) et de projets dédiés.

• **Piloter le changement, la redirection, la bifurcation**

- Appui sur un terreau culturel favorable à l'innovation technologique ou sociétale et sur la mobilisation des compétences et capacités des acteurs.

- Apprentissage des parties prenantes, mise en place d'expérimentations favorisant l'expression du ressenti de la transformation.

- Bouclage des trois étapes « co-construction de la vision, mise en œuvre et évaluation de toute démarche projet ».

• **Organiser la cohérence des transitions écologique et sociétale**

- Articulation à faire entre la prospective menée à l'échelle territoriale et la planification écologique au plan national.

- Modification des modes de vie, de production et de consommation, en allant jusqu'à nous inscrire dans le vivant.

- Stimulation des imaginaires, la puissance du récit comme vecteur de désirabilité étant un levier très efficace.

Concluons : comment « atterrir » (au sens de Bruno Latour) sur le département de la Loire en matière de transition écologique ?

Avec la fin de la clause de compétence générale, et la loi Notre, les compétences des départements ont été recentrées. Dans les espaces urbanisés, les démarches de transition écologique sont ordinairement initiées par l'échelon intercommunal. Dans des espaces ruraux, où les collectivités ont souvent des moyens insuffisants, le département devient un échelon-clé. Celui de la Loire ne relève-t-il pas d'une telle démarche composite à mener de manière spécifiée selon ses différents territoires ? (Cf. les SCOT de Sud-Loire, de Loire Centre et du Roannais).

En toute hypothèse :

- Chaque département peut agir sur sa propre administration : rénovation énergétique de ses bâtiments, mobilité de ses agents, approvisionnement des cantines des collèges...

- Du fait de son chef de file sur les politiques sociales, il peut être le garant voire le leader d'une transition écologique qui soit aussi solidaire (Cf. pour l'insertion en lien avec France Travail et le Réseau Pour l'Emploi).
- Il peut animer une dynamique territoriale globale de transition (cf. Agenda ODD 2030, mobilisation des CRTE...) et proposer un cadre méthodologique, voire de l'ingénierie, sur des axes particuliers (cf. Groupes de travail de l'ADF sur l'Eau et la Biodiversité -dont ENS, ZAN-, sur les Energies renouvelables, ou sur les filières Bois et Forêts).

Au-delà se pose la question des relations entre le Département de la Loire et la Métropole de Saint-Etienne ; ainsi que celle des relations de celle-ci avec les Métropoles de Lyon et de Clermont. Tout particulièrement en matière de développement économique et pour les entreprises ; cf. par exemple France Tech Saint-Etienne/Lyon ou la CCI Lyon Métropole/Saint-Etienne/Roanne dans Parcours CEC (Convention des Entreprises pour le Climat) Bassin lyonnais.

Sans oublier le rôle crucial de la Région en charge du développement et de l'égalité de ses territoires (SRADDET, Fonds européens, COP régionale, CESER...) en cohérence avec les orientations nationales et européennes.

Présentation méthodologie de l'enquête :

De par sa géographie, la France connaît un réchauffement climatique plus rapide qu'à l'échelle planétaire en moyenne. Et, du fait de sa spécialisation économique (le poids du tourisme et de l'agriculture notamment), celle-ci fait partie des pays de l'Union Européenne les plus exposés.

En dépit de cette situation, le contexte politique n'encourage pas la transition écologique. En effet, les signes sont là, après le raboutage en février 2024 du fonds vert de 500 millions d'€, puis le recul des normes agricoles et enfin le passage par décret de la programmation pluriannuelle de l'énergie sans que des orientations stratégiques aient été discutées.

Quand bien même si le 8 mars 2024 le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a actualisé le tableau de bord de la planification écologique (publié sur le site « Vie publique » le 19/03/24).

Ce tableau de bord comprend 250 indicateurs pour mesurer les objectifs à atteindre à l'horizon 2030, notamment en terme de diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES). On y trouve les véhicules électriques, le covoiturage, les biocarburants, le fret, le chauffage, la climatisation, l'éolien, le solaire, le nucléaire, la consommation d'eau, les restrictions estivales d'eau, l'utilisation d'engrais, les plantations de haies, l'artificialisation des terres, les déchets, le gaspillage alimentaire. Autant de sujets qui ont été abordés dans notre enquête.

Rappelons notre méthodologie : notre enquête a été portée par un groupe projet de 15 personnes. Un comité de pilotage de 6 membres en a été issu, puis complété par deux sociologues (Michel Rautenberg et François Feliu). Ce comité de pilotage a été chargé d'établir un planning du déroulement du projet sur 9 mois, de créer un questionnaire (pour le côté quantitatif de notre enquête) et de rédiger une grille d'entretien (pour le côté qualitatif). Ces trois axes de travail ont été validés, après discussion, par le groupe projet.

Pour établir le questionnaire et la grille d'entretien nous avons fait le choix de ne pas nous limiter, comme le font bon nombre d'enquête (comme par exemple celle réalisée par la BDF en septembre 2022 et publiée dans le bulletin BDF de juillet-août 2023) à la transition énergétique, mais de viser de façon plus large la transition écologique qui ne se contente pas de prendre uniquement en compte la décarbonation mais aussi l'ensemble de l'environnement, la biodiversité, l'habitat, l'alimentation, la gestion des déchets, l'eau, la qualité de vie au travail.

Nous avons procédé à l'envoi du questionnaire à un échantillon de 128 entreprises sur tout le département, puis nous sommes allés rencontrer les responsables d'entreprises qui ont bien voulu nous recevoir, des collectivités territoriales et des établissements de l'enseignement supérieur.



0 20 km

Mise à jour : 01/10/2022

© www.comersis.com

Restitution des résultats dans les collectivités locales : Jean-Pierre Le Men

Les cibles sont le Conseil départemental et les 10 EPCI de la Loire.

Nous avons pu interviewer le conseiller spécial environnement du président du Conseil Départemental, trois présidents d'EPCI (Loire Forez Agglo, la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, la communauté de communes entre Loire et Rhône), deux directrices des services de la communauté de communes de Monts du Pilat et de la communauté de communes du Pilat Rhodanien) et deux directeurs responsables du développement durable (Saint-Etienne Métropole et la communauté de communes de Forez Est).

Nous pouvons classer les entités interviewées en 4 catégories :

-Le Conseil départemental *de la Loire*, 323 communes, 762 222 habitants, a essentiellement une compétence générale de solidarité qui lui permet de conduire des actions d'animation du territoire ainsi qu'une compétence spécifique dans la gestion des eaux et des espaces naturels.

-La métropole de St Etienne, 53 communes et 406 000 habitants, a une dimension métropolitaine.

-Loire Forez Agglomération, 87 communes et 110 000 habitants, en rive gauche de la Loire et son homologue en rive droite, la Communauté de communes de Forez Est, 42 communes et 64 000 habitants, toutes deux au caractère péri-urbain.

-Enfin, les 4 Communautés de Communes du pays entre Loire et Rhône, des Vals d'Aix et Isable, du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat, regroupant chacune environ 15 communes et 15 000 habitants, au caractère rural.

Les entretiens :

La première question porte sur les principaux sujets en matière d'écologie pour l'entité interviewée ainsi que la mise en place d'un plan de transition écologique sur leur territoire.

Pour le Conseil départemental, l'énergie est un sujet central. Les coûts sont de plus en plus importants. Les énergies renouvelables telles que Panneaux photovoltaïques, Éoliennes, Batteries sont souhaitables dans les ensembles à taille humaine. En effet leur intégration dans les sites autorise la mise en place d'action d'autoconsommation. Ce qui permet d'accroître la résilience des réseaux de distribution.

Le chargé de mission Transitions auprès du président du Conseil du département cite en exemple le château du Mollard, sur sa commune, qui est équipé d'un ensemble précurseur dans la recherche de l'autonomie électrique et la promotion des énergies renouvelables à l'échelle locale.

Autre exemple : avec la participation du Conseil départemental, la Communauté de Communes du pays d'Urfé a équipé le bâtiment d'un collège de panneaux photovoltaïques. L'électricité ainsi générée est utilisée pour le collège et pour d'autres bâtiments de la commune, dans une conception de boucle énergétique locale.

Pour tous les EPCI, la transition écologique est une préoccupation majeure.

Globalement tous encouragent le développement de l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque. Saint-Etienne Métropole réfléchit à mettre en place une boucle d'autoconsommation entre bâtiments (pour un aperçu détaillé sur le projet d'implantation de 150000 m² de panneaux photovoltaïques, la gestion de 13 réseaux de chaleur et la production de biogaz à partir de déchets (voir <https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/energie-climat/plan-climat>).

Certains encouragent la géothermie et le chauffage aux plaquettes ou granulés de bois. Ils agissent pour la sobriété (énergie, eau).

4 EPCI ont un plan climat air – énergie (PCAET de l'ADEME). Il est obligatoire pour les 3 EPCI regroupant plus de 20000 h, de son initiative pour la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable qui s'est appuyée sur sa voisine, la Communauté Roannais Agglomération. Elles n'ont donc pas tous un plan climat mais tous leurs projets ont un aspect écologie.

La Communauté du Pays entre Loire et Rhône définit son rôle de façon générale comme mutualiser les besoins, les ressources et les solutions pour l'ensemble des communes de son territoire.

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable souligne qu'il lui manque de l'ingénierie pour étudier et mettre en œuvre des mesures de transition écologique. Il s'appuie sur le SIEL et sur un EPCI voisin plus important, la Communauté Roannais Agglomération.

La Communauté de Communes des Monts du Pilat applique le CRTE (contrat de réussite de la transition écologique de l'ANCT), obligation pour tous les EPCI. Elle a aussi décidé la mise en place d'un Topos pour analyser les flux de déplacement (mobilités douces).

Le deuxième thème porte sur la gestion, le traitement et la distribution de l'EAU sur leur territoire.

Le Conseil départemental a réalisé son Schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux du département de la Loire, comprenant les aménagements pour l'agriculture (irrigation), la régulation des cours d'eau et les aménagements de loisirs. Ce document est demandé aux Conseils départementaux par le code de l'environnement.

Pour tous les EPCI, les objectifs d'alimentation en eau potable et en eau d'irrigation sont de plus en plus importants. La sobriété et le recyclage sont recherchés en lien avec les délégations de service public pour les petits EPCI ou avec une prise en charge directe et les délégations de service public- qui apportent leur ingénierie- pour les EPCI plus importants, Saint-Etienne métropole, Loire Forez Agglomération et la Communauté de Communes Forez Est. Des contrats de rivières qui mutualisent les moyens (Etat, agences de l'eau, EPCI) sont mis en œuvre. Ils ont compétence pour la qualité des eaux, celle des milieux aquatiques, l'état des ressources en eau, la gestion du ruissellement et des inondations, la gestion concertée du bassin versant. Le syndicat du bassin versant est la structure porteuse la prévention des inondations. Saint Etienne métropole, par exemple, a 4 contrats de rivière (la Coise, la Mare le Bonson, le Furan, l'Ondaine, l'Yzeron, le Gier). Traitement des eaux usées, Charte assainissement sont de leur responsabilité.

L'enquête a permis de mettre en évidence des initiatives intéressantes :

Loire Forez Agglomération a mis en place un traitement innovant des eaux de pluie en coordination avec l'agence de l'eau. Il consiste en une gestion intégrée des eaux pluviales qui répond à 4 grands principes :

- Favoriser l'infiltration
- Limiter l'imperméabilisation
- Gérer la goutte d'eau au plus près de là où elle tombe
- Créer des équipements intégrés à l'espace de vie et multifonctionnels

Cela se traduit par la mise en œuvre d'un panel de techniques de gestion des eaux pluviales différentes de la gestion classique par le "tout tuyau" telles que tranchée d'infiltration, jardin de pluie, toiture végétalisée, revêtement perméable, structure alvéolaire ultra légère, structure stockante sous chaussée.

Loire Forez Agglomération réalise depuis 2014 des aménagements de voirie, aire de co-voiturage... en intégrant les principes de cette gestion intégrée. Il y a aujourd'hui de nombreuses rues ou sites sur lesquels ces techniques sont visibles.

La Communauté de Communes de Forez Est met à disposition des communes des kits économie de l'eau. Une association Forez énergies citoyennes, sur les communautés de Feurs-en-Forez et des Collines du Matin, fournit gratuitement deux réducteurs de débit d'eau et une douchette à installer chez soi.

Pour la Communauté du Pays entre Loire et Rhône, son passé d'industrie textile très consommatrice d'eau a permis des efforts de réduction de la consommation, la réutilisation des eaux usées. Le président de la Communauté souligne que l'usage des phytosanitaires limite l'utilisation des retenues d'eau.

Le troisième point concerne l'alimentation

La plupart des EPCI ont des Programmes Alimentaires Territoriaux, demandés par le ministère de l'Agriculture. Tous ont des cuisines collectives pour les écoles, pour les EHPAD pour certains, avec des aliments locaux, l'optimisation du maraîchage.

La Communauté de Communes de Forez Est considère ce thème comme multithématique. Il concerne en effet la santé, le tourisme, l'agriculture, l'approvisionnement en local, la question foncière. Elle a aussi développé une formation à la cuisine collective pour les écoles, les EHPAD.

La Communauté du Pays entre Loire et Rhône a débuté une action très originale, un « click and collect » des produits locaux. Comme une AMAP en ligne !

La volonté de la Communauté de Communes de soutenir le circuit-court et les producteurs / artisans du territoire a été confirmée par une étude de marché auprès des habitants du territoire.

Les producteurs, impliqués dans cette réflexion et soucieux de répondre à la demande et d'adapter leur offre aux nouvelles habitudes de consommation, ont relevé le défi et décidé de se lancer dans un projet de « click and collect ». Soutenus et encouragés par leur collectivité, notamment dans la recherche de fonds européens (programme Leader) et régionaux, qui ont permis des investissements matériels et humains, ils ont créé cette plateforme innovante sur le territoire.

Il faut souligner le constat de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable qui indique que beaucoup de demandes d'installation d'agriculteurs se heurtent au prix du foncier.

Le quatrième thème porte sur l'habitat

Le département précise qu'il est un acteur important avec ses 110 bâtiments sous sa responsabilité : casernes de pompiers, collèges, EHPAD, centres techniques.

Cette vaste question est traitée sous différents aspects par tous les EPCI.

- La rénovation des bâtiments :

La Communauté de Communes des Monts du Pilat mobilise des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du département, de la Communauté de Communes, pour la rénovation énergétique et réduction des logements indignes. Le Programme local de l'habitat (PLH) doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) Sud Loire (baisse de la consommation, baisse des émissions de GES).

Sa voisine, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien aide les particuliers pour lutter contre la précarité énergétique du parc privé vieillissant. Elle décide de soutenir les travaux d'économie d'énergie du logement portés par des propriétaires occupants. Peuvent bénéficier de cette aide, les propriétaires occupants qui ne sont pas éligibles aux aides de l'ANAH et dont le revenu fiscal de référence maximum est de 60 000 €. Cela concerne des travaux d'économie d'énergie du logement portés par

des propriétaires occupants en vue d'atteindre une « performance énergétique globale » du logement. Le dossier est instruit par l'ALEC 42, opérateur de la plateforme Rénov'Action 42. La subvention est limitée à 20 % des dépenses réalisées.

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable souligne que la rénovation thermique des logements sociaux qu'elle a entreprise coûte cher pour les Communautés de Communes. Il y a bien des aides comme le Fonds vert mais il faut que le gain d'isolation soit très élevé (le Fonds vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie).

Un EPCI plus important comme Loire Forez Agglomération a un gros programme de rénovation thermique avec des aides financières données aux particuliers et la mise en place d'un guichet unique.

Saint-Etienne Métropole privilégie une politique de réhabilitation plutôt que de construction mais se heurte à un problème d'amiante et d'instabilité des sols (passé minier).

- Le chauffage collectif

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a décidé d'installer et gérer une chaudière bois pour le chauffage collectif du bâtiment de la Communauté de Communes, de la cuisine centrale, de la maison des services.

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable gère aussi une chaudière collective pour un EHPAD et des logements sociaux.

Loire Forez Agglomération et la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien ont réalisé un chauffage municipal des piscines par une chaudière centrale au bois.

La Communauté de Communes Forez Est nous décrit une rénovation exceptionnelle d'une piscine (solaire, réduction du recyclage de l'eau, équipement en LED).

Enfin la Communauté du Pays entre Loire et Rhône a initié un projet de communauté de production et distribution d'énergie photovoltaïque.

La mobilité est le cinquième aspect de l'entretien

Pour toutes les EPCI, les changements d'habitude, les liaisons et les distances entre communes rendent difficiles le développement du transport en commun et des modes doux. Difficultés et solutions dépendent du caractère différent des EPCI (métropole, péri-urbain, rural).

Saint-Etienne Métropole met en œuvre beaucoup de mesures : un schéma de développement de la mobilité électrique en installant des bornes, des véhicules électriques mis à disposition. Des camions bennes à ordures pourraient passer au GNV, une station Hydrogène est en cours pour le parc de véhicules lourds. Saint-

Etienne Métropole fait partie des premières métropoles à mettre en œuvre une disposition de la loi climat et résilience avec la 1ère étape de sa Zone à Faible Emission (ZFE), opérationnelle depuis le 31 janvier 2022.

D'autres initiatives comme les aides à l'achat de voitures électriques, les tarifs sociaux de transport, les parkings relais.

Pour Loire Forez Agglomération, essai louable de mise en place d'un plan de mobilité inter-entreprises. Deux navettes électriques urbaines fonctionnent, Enfin implantation de bornes de recharge.

Pour la Communauté de Communes Forez Est, liaison à la gare par bus. Une idée intéressante : la réparation de vélos par des personnes précaires.

Dans les EPCI ruraux, voies vertes, voies cyclables, transport à la demande pour les personnes isolées. Par exemple la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable balise des parcours VTT, crée des aires de covoiturage, teste le transport à la demande pour un rabattage sur un moyen de transport en commun.

Autre domaine abordé lors des entretiens : la santé

Pour lutter contre les conséquences du changement climatique, les services publics doivent être présents et être renforcés dans tous les territoires, notamment au bénéfice des plus vulnérables tels que les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes isolées ou seules, les personnes au revenu modeste, les personnes précaires. Ils réduisent les inégalités sociales et territoriales. Ils contribuent à des territoires plus équitables et plus durables.

Aussi tous les EPCI ont développé des maisons de santé et/ou des maisons France services.

Les maisons de santé pluridisciplinaires regroupent des médecins et des auxiliaires médicaux. Elles résultent d'initiatives locales menées par les professionnels de santé en lien avec les élus locaux. Les maisons de santé sont financées sur fonds publics via l'agence régionale de santé (ARS). Les praticiens restent libéraux, mais paient un loyer aux collectivités.

Les espaces France services, financés nationalement, ont pour but de renforcer la présence des services publics de proximité sur les territoires (notamment les territoires ruraux et les quartiers défavorisés). Ces guichets regroupent sur leurs sites plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers.

Deux EPCI ont pris la bonne initiative de mettre en place des contrats locaux de santé pour personnes sédentaires avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les contrats locaux de santé participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Ils permettent la rencontre du projet porté par l'agence régionale de santé et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

La Communauté du pays entre Loire et Rhône a 5 maisons de retraite ce qui permet une mutualisation bénéfique mais il manque du personnel formé. Cet EPCI incite donc au maintien à domicile. Une initiative intéressante : le soutien et l'accompagnement des enfants handicapés moteurs en relais du service d'accompagnement et de maintien à domicile.

Loire Forez Agglomération souligne l'absence inadmissible de médecins hospitaliers pour les gardes de nuit sur le territoire.

Nous avons aussi posé la question des installations polluantes

Cette question concerne essentiellement les territoires métropolitains ou péri-urbains mais ne fait pas l'objet d'une mobilisation importante comparé aux autres thèmes abordés.

Pour Loire Forez Agglomération, il faut accepter un peu de pollution si on veut la réindustrialisation et il faut baisser les seuils des Installations classées pour la protection de l'environnement.

Saint-Etienne Métropole cite simplement des mesures de protection des écoles et des parcs contre le bruit et les GES générés par les installations, ce qui apparaît un peu court.

Une politique économique et industrielle en lien avec la transition écologique est à développer sur le territoire ligérien.

L'application de la loi Zéro Artificialisation Nette des sols dite loi ZAN, objet de fortes crispations de la part des collectivités, a bien sûr été abordée

La Communauté du pays entre Loire et Rhône a une vision constructive : la loi permet de repenser l'aménagement des villages, la requalification des friches industrielles (50 000 m²).

Pour les autres EPCI, l'objectif est louable mais l'application est difficile car la superficie des terrains constructibles serait divisée par 2. Cela entraîne une augmentation du prix du foncier et empêche les jeunes de s'installer. Ils évoquent des discussions vives avec l'Etat dont ils soulignent le manque d'explications auprès des particuliers.

Pour Saint-Etienne Métropole, les friches ne sont pas toujours utilisables.

Pour la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, EPCI rurale, seules les maisons anciennes sont concernées pour leur terrain qui permet de nouvelles constructions sans augmentation de l'artificialisation des sols.

Notons une bonne approche de la Communauté de Communes des Monts du Pilat : un travail est engagé avec l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise EPURES sur l'application de la loi ZAN dans le territoire.

EPURES a pour objectif de développer une vision des impacts de la loi sur les documents de planification des communes des Monts du Pilat et également sur celles sans document de planification. En 2022, l'agence a accompli l'ensemble des analyses prévues, et a animé trois réunions d'échanges sur ce sujet avec les membres de la conférence des Maires :

présentation des dispositions de la loi Climat et Résilience en matière de planification urbaine (règles, calendrier d'application).

- présentation de la rétrospective de la consommation foncière d'espaces agri-naturels sur le territoire de l'EPCI durant la période 2010-2020 (période de référence de la loi) et identification des capacités de consommation foncière d'espaces agri-naturels dans les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire.
- présentation des pistes d'intégration des dispositions de la loi à un projet territorial.

Les déchets et leur traitement un sujet essentiel pour les EPCI :

Pour tous les EPCI, priorité est donnée à la baisse de l'enfouissement (objectif du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes du 6/12/2022 : atteindre le « 0 enfouissement de déchets en 2030 »), à la mise en œuvre de l'obligation du tri à la source des biodéchets (compostage), au développement de méthaniseurs.

Loire Forez Agglomération a planifié une réduction de 90% de l'enfouissement et de 10% du volume des déchets d'ici 2035.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a mis en place une redevance incitative depuis 10 ans (principe pollueur payeur, il y a une facturation dédiée aux déchets qui n'apparaît pas sur la taxe foncière).

Les résultats sont bons car il y a une moindre production de déchets.

Loire Forez Agglomération se prépare à la mettre en place aussi. Pour éviter les décharges sauvages, une brigade de gendarmerie mobile environnement surveillera et pourra verbaliser.

Il nous précise que des efforts sont faits pour la réutilisation (déchetteries). De même, la Communauté des Communes du Pays entre Loire et Rhône a créé une ressourcerie pour réutiliser des produits déposés en déchetterie et encore valorisables.

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable déplore le manque de civisme (décharges sauvages).

La Communauté de Communes des Monts du Pilat grâce à un syndicat avec la Haute Loire, collecte, traite et enfouit.

La participation des citoyens du territoire :

Tous organisent des réunions publiques, communiquent par des magazines, par leurs sites internet, s'appuient sur les associations. Les moyens sont cependant différents selon leur taille.

Saint-Etienne Métropole s'appuie sur des conseils de quartier, obligatoires pour les communes de plus de 80000 h, un forum de la transition, une charte sur la biodiversité, un conseil de développement.

Loire Forez Agglomération organise des groupes de travail préparant les mesures futures, divise le territoire en 6 secteurs pour faciliter la participation et a créé un conseil local de développement.

La Communauté de Communes du pays entre Loire et Rhône propose une formule intéressante de formation des élus et de son personnel à la transition écologique dans le cadre du droit à la formation des élus.

Quant à la Communauté de Commune des Vals d'Aix et Isable, elle est à l'initiative d'un contrat territorial global avec la CAF.

Elle pointe un contexte défavorable pour la participation, un manque de bénévoles, une baisse du sens de l'intérêt général et une judiciarisation des rapports humains, constat qui peut être généralisé pour toute collectivité territoriale.

Les conditions de travail des agents territoriaux :

Le télétravail est demandé par l'agent. Il est soumis à autorisation avec une organisation de ses modalités. Par exemple : Saint-Etienne Métropole autorise jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine pour ses agents.

La Communauté de Communes Forez Est Est en pointe : elle a jusqu'à 2 j/semaine de télétravail, la prise en charge de 75% du transport domicile-travail par transports en commun, une équité entre agents contractuels et fonctionnaires territoriaux.

La Communauté de Communes Des Monts du Pilat a 1 jour/semaine de télétravail

Enfin, nous leur avons demandé leur avis sur le soutien dans la mise en place de leurs actions ?

Loire Forez Agglomération se montre positif en considérant que l'Etat est très facilitateur et permet des mesures strictes après une analyse concrète. Elle cite l'exemple d'une étude sur la zone des Granges (Montbrison) pour une évolution vers la transition écologique.

L'avis des autres EPCI est plus nuancé voire critique :

Saint-Etienne Métropole juge qu'il y a un empilement de règles qui tue les bonnes volontés, qu'il y a trop d'outils (SRADDET, SCOT, PLUI, CRTE), trop de précipitation.

La Communauté de Communes Forez Est quant à elle constate que l'Etat est déconnecté des territoires, qu'il y a peu de suivi de l'exécution des contrats, pas de cohérence entre les contrats.

Pour la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, il faut un équilibre « règlements versus adaptations ». Les aides sont jugées insuffisantes pour le plan alimentaire des territoires, le Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (ANCT), ou difficiles à obtenir pour le Fond vert. De façon générale les aides sont trop fluctuantes.

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable constate la création d'un cercle vicieux réglementation – gens procéduriers.

Dernière question : Quels sont les critères d'évaluation que vous avez mis en place pour mesurer l'impact environnemental de vos actions ?

Comme toutes les collectivités, le Conseil départemental a réalisé en 2022 son bilan des émissions de gaz à effet de serre en utilisant le tableur proposé par l'ADEME. Cet outil permet de positionner les émissions de GES dans les différents domaines tels que les programmes alimentaires territoriaux par exemple. Cet outil permet de mesurer l'impact des politiques menées et de positionner la collectivité de façon tendancielle. Le Conseil départemental va utiliser cet outil en le rendant plus interactif pour définir son plan de résilience climatique ainsi qu'un outil d'évaluation de ses politiques.

Saint-Etienne Métropole considère qu'il y a trop d'indicateurs, trop de chiffres, trop de bilans. Son outil central reste Cit'ergie.

Loire Forez Agglomération contrôle l'application des mesures d'électricité et d'eau par le plan local énergie climat.

La Communauté de Communes Forez Est quant à elle utilise les critères du COT (contrat objectifs territoire) passé avec ADEME.

Enfin les Communautés de Communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien utilisent la grille CRTE et mesurent l'activité économique, la réduction des consommations et des GES à la suite de rénovation.

En dehors des thèmes de la grille d'entretien de nombreux points ont été mentionnés par les EPCI :

Saint-Etienne Métropole souligne l'importance de la biodiversité dans la transition écologique (ex des nichoirs), de l'économie circulaire en créant des boucles locales et

des aides dans ce domaine.

La Communauté de Communes Forez Est insiste sur la biodiversité avec Natura 2000 et la gestion des haies.

La Communauté des Communes des Monts du Pilat met en avant le milieu de la forêt (50% de son territoire) avec le besoin d'un soutien à la filière et d'une réorientation des plantations compte-tenu du réchauffement climatique.

Excellente initiative de la Communauté des Communes des Vals d'Aix et Isable avec la mise en place d'un centre d'aide par le travail. Elle note que la loi APER (accélération de la production d'énergie renouvelable) qui conduit à une planification pour le photovoltaïque et l'éolien n'est pas applicable sur son territoire faute de terrains propices à l'implantation d'éoliens ou de panneaux photovoltaïques.

Enfin pour le Conseil du Département, la transition numérique et la transition écologiques sont deux enjeux cruciaux pour nos modes de vie. Le numérique peut beaucoup apporter à la transition écologique.

Le Conseil départemental de la Loire pilote le schéma départemental d'aménagement numérique pour le déploiement des infrastructures numériques. Cela lui a permis en 2005 de développer le premier réseau de fibre optique dans le cadre de la délégation de service publique LOTIM pour équiper toutes les zones d'activité économique.

Ensuite, en 2013, dans le cadre du réseau THD42, le département et les EPCI concernés ont confiés au SIEL l'équipement des 170 000 prises desservant les particuliers.

Résumé des Collectivités territoriales :

1. Le Conseil départemental, l'EPCI métropolitain, les EPCI péri-urbains et les EPCI ruraux contribuent à la transition écologique dans leur territoire en fonction de leur rôle, pour le Conseil départemental, et de leurs caractéristiques métropolitaines, péri-urbaines ou rurales pour les EPCI.

2. La transition énergétique est un sujet majeur pour toutes les entités.

3. Beaucoup d'initiatives variées dans différents domaines ont été développées : traitement de l'eau, un service en ligne de produits alimentaires, rénovation novatrice d'une piscine, plan de mobilité interentreprises, contrats locaux de santé pour personnes sédentaires, étude confiée à un bureau d'études pour l'application de la loi ZAN pour un EPCI, ressourceries, formation des élus et du personnel à la transition écologique, centre d'aide au travail, etc...

4. Des solutions collectives sont valorisées : autoconsommation d'énergie en boucle sur plusieurs bâtiments, cuisine collective, optimisation des approvisionnements en local et maraîchage, centralisation des produits alimentaires, chauffage collectif, transport à la demande, etc...

5. Les EPCI placent au cœur de leur action de transition écologique de leur territoire la réduction des inégalités sociales et territoriales (transport, logement, rôle des services publics, santé, équipements collectifs)
6. Besoin d'ingénierie pour étudier des solutions adaptées et un besoin de coopération entre entités.
7. La prévention et la lutte contre les installations polluantes sont négligées. Une politique économique au niveau des EPCI n'apparaît pas.
8. L'application de la loi ZAN est difficile, sans implication des services d l'Etat (explications, mise en œuvre adaptée).
9. Des efforts pour la participation des administrés à la transition écologique dans la plupart des EPCI.
10. La grande majorité des EPCI ont un avis critique, voire sévère sur l'action et le soutien de l'Etat : empilement de règles et des outils, pas de suivi des contrats, manque de cohérence entre les mesures demandées, Etat déconnecté des Territoires, aides insuffisantes et fluctuantes.
11. Et pourtant, le rôle des services de l'Etat est important, surtout l'ADEME (agence de la transition écologique) et l'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires) : plan climat-énergie (Cit'ergie), contrat de réussite de la transition écologique (CRTE), et d'autres services de l'Etat (agences de bassins, charte assainissement, schéma aménagement de la gestion de l'eau, plan alimentaire territoriaux, plan local habitation, etc...).
12. Des mesures de l'impact environnemental des actions sont effectuées par les collectivités, même si elles utilisent des outils différents (bilan des émission de GES avec tableur ADEME, grille CRTE, critères du contrat d'objectif territoire)
13. La biodiversité est mentionnée comme un aspect négligé de la transition écologique.

Principaux enseignements de l'enquête Collectivités Territoriales :

- Le bilan de cette enquête sur la transition écologique territoriale par les EPCI et le Conseil départemental apparaît mitigé : il y a prise de conscience, des actions, bien qu'insuffisantes au regard de l'enjeu et de l'urgence, sont réalisées dans pratiquement tous les domaines avec beaucoup d'initiatives diverses.
- Le rôle de l'Etat est fondamental. L'action de l'Etat est réelle même si son insuffisance, son incohérence et ses fluctuations sont critiquées, parfois sévèrement.
 - L'articulation Etat/Territoires, très critiquée, doit être traitée en déclinant les règles selon les caractéristiques du territoire et en dotant les territoires d'ingénierie pour des applications adaptées.

- La coopération entre territoires et services centraux doit être développée :
- Veiller à mettre en œuvre dans le territoire des mesures écologiques justes pour tous et notamment pour les plus modestes.
- La participation des habitants pour la transition écologique dans leur territoire est organisée dans tous les EPCI. Élément indispensable au succès des mesures de transition écologique, elle doit être un souci permanent des collectivités.



Restitution des résultats dans les entreprises :

Quels sont les premiers enseignements que nous pouvons extraire de l'analyse de notre questionnaire quantitatif qui fut envoyé directement par mail aux entreprises ligériennes (4% de retour).

Il ressort que 57% des entreprises, ayant répondu, expriment un moindre intérêt pour les enjeux de la transition écologique, voire même à 28% ne pas s'en préoccuper. Cependant 86% des entreprises répondantes reconnaissent faire des choix en fonction de la transition écologique.

50% ont investis dans leur activité pour des raisons écologiques, les investissements les plus cités sont l'équipement en LED et l'achat de véhicules électriques.

71% reconnaissent avoir modifié un ou plusieurs éléments de leur politique d'approvisionnement.

Par contre seulement 14% disent avoir modifié leur circuit de distribution.

Ainsi 71% n'ont rien changé dans leur logistique.

C'est dans l'utilisation de l'eau (notamment dans la chasse aux fuites) et le choix de leurs matières premières à 28% que les responsables d'entreprises reconnaissent avoir modifié leur pratique.

En matière d'énergie, 71% affirment ne pas avoir changé leurs sources.

La moitié des entreprises qui ont répondu possède un département Recherche et Développement en interne et une même moitié ont une personne dédiée aux questions de la transition écologique, le plus souvent le responsable RSE.

Dans la gestion du personnel, les mesures les plus fréquemment adoptées sont la mise en place de télétravail (à 71%) et à un moindre niveau (28%) des modifications dans les horaires.

En ce qui concerne les budgets accordés à la transition écologique : 43% des répondants reconnaissent n'avoir rien budgété, 28% disent n'avoir rien investi dans la transition écologique et ceux qui l'ont fait y ont consacré entre 25 et 30 K€.

Pour ce qui est des aides financières aucun n'en a bénéficié.

Les résultats de notre enquête départementale se rapprochent des observations nationales. En effet une récente enquête de l'Unédic sur la perception de l'impact des transitions écologiques auprès de dirigeants d'entreprise présentaient les résultats suivants : 55% des entreprises se déclarent impactées par au moins une des transitions, 6 sur 10 affirment ne pas être prêts à faire face. L'étude note une nuance notable entre les différents enjeux : la transition écologique a un impact fort pour 79% des sociétés de plus de 250 salariés, et les entreprises se disent globalement préparées pour y faire face, alors que certains secteurs tels que la construction et le commerce ne s'estiment pas concernés par le sujet (site de l'Unédic du 21 mars 2024).

Pour notre étude cela se traduit par le faible retour des questionnaires et la difficulté de rencontrer les dirigeants pour évoquer la transition écologique et relayé par les réponses des clubs d'entreprises affirmant que leurs adhérents sont plus préoccupés par le recrutement de main d'œuvre que par la transition écologique.

Faisons un rapide panorama des entreprises dans la Loire. Les chiffres sont de l'INSEE 2021.

Le département compte 124 700 entreprises qui emploient 262 000 personnes. 61% des entreprises œuvrent dans le secteur qui regroupe le commerce, le transport et les services, secteur qui emploient 39% des salariés. Vient ensuite le secteur de la construction avec 13% des entreprises pour 7% des emplois. L'industrie ne compte que 10% des entreprises pour 19% des emplois. L'agriculture fournit 3% des entreprises et 1% des emplois. Enfin les établissements publics emploient 34% des salariés.

Notons que ce sont plus de 10 000 entreprises qui ont été créées en 2022, dont 20% dans le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration. A l'opposé seulement 9% ont vu le jour dans l'industrie.

Pour notre enquête, nous avons pu réaliser un certain nombre d'interviews (20% des personnes sollicitées par téléphone ont répondu favorablement) et nous avons classé les réponses dans quatre compartiments : les établissements publics (Communautés de communes, d'agglomération et le Département), l'industrie et le commerce, l'agroalimentaire et les établissements de l'enseignement supérieur.

Les entretiens semi-directif ont duré entre 1h et 1h30.

Pour analyser les résultats de nos entretiens au sein des entreprises, nous les avons réparties en deux secteur : Industrie/Commerce et Agroalimentaire.

A) Industrie / Commerce

Premier item abordé, **sujet majeur mené par l'entreprise en matière écologique** : quand elles en ont un voilà ce que répondent les entreprises :

- utiliser une matière première bio, majoritairement de fabrication française ;
- suivi du programme Cap Energie 4, piloté par le CETIM, dont l'objectif est d'atteindre rapidement des résultats concrets de réduction d'énergie. Résultats après investissements et modification de 22% de l'éclairage, l'entreprise réalise un gain de 50% sur sa facture d'électricité et divise par 2 sa consommation d'air comprimé.

2) Y-a-t-il une évolution ou un changement dans les processus de production induit par la transition écologique ? Et quel modèle de développement adoptez-vous ?

a) – modification des moteurs des machines en permettant d'alterner leur fonctionnement et de ne plus tourner en continu ce qui entraîne une réduction de leur consommation d'énergie,

- travailler sur des projets plus réduits pour assurer une stabilité dans l'activité.

b) Seule l'entreprise la plus jeune (3 ans d'existence) a encore un modèle de développement quantitatif, d'autant qu'elle a principalement une activité commerciale dans l'alimentation et les accessoires pour crevettes d'aquarium.

3) Politique des achats

– L'Europe est privilégiée particulièrement pour respecter les normes MACF (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières).

– Utilisation, dans la mesure du possible de matières premières recyclées, Toutefois le recyclé (acier, plastique) perd de plus en plus les caractéristiques de la matière initiale au cours des recyclages ce qui induit une baisse de la qualité du produit final.

– Contraintes des aléas géopolitiques, notamment concurrence USA-Chine, d'obligations d'approvisionnement à l'étranger lorsque le produit n'est pas fabriqué en France ou lorsque le client demande des produits importés moins onéreux (acier indien par exemple).

4) Commercialisation

Nombreux cas de figures :

- soit une commercialisation à 80% en France
- soit une commercialisation majoritairement à l'export

Des canaux de vente différents :

- sur catalogue (60% des entreprises l'utilisent)
- par les réseaux sociaux ou des sites en lignes (idem 60% de réponses)
- par des commerciaux sédentaires ou itinérants (répartis par zones géographiques).

Le digital est la solution la plus utilisée pour vendre en secteur diffus.

Le catalogue est le plus classique et permet de toucher des clients réticents aux nouvelles technologies.

Le commercial itinérant permet d'assurer aussi un service après vente et d'avoir le retour des clients sur les produits et ainsi de mieux les fidéliser.

5) Traitement des déchets

Utilisation pour les déchets dangereux de la plateforme Trackdéchets, plateforme numérique gratuite, développée par le Ministère de la Transition Écologique. Cette plateforme vise à dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux pour simplifier leur gestion et sécuriser les filières.

Les autres déchets sont traités différemment suivant leurs origines :

- acier/inox sont valorisés ou recyclés,
- les bois des palettes sont récupérés par des professionnels de la profession,
- les plastiques sont recyclés,
- les pièces non conformes sont retouchées pour être recommercialisées,
- les chiffons et les gants sont loués pour être réutilisés après avoir été nettoyés,
- un service maintenance permet le suivi en interne des machines ce qui évite l'intervention d'entreprises extérieures et permet de prolonger la durée de vie des matériels.

6) Énergies

Toutes les entreprises ne sont pas au même niveau. Certaines comme on l'a vu, ont déjà fait un diagnostic énergétique, réalisé les investissements (notamment en panneaux photovoltaïques) ou les adaptations de leur parc machines pour réaliser des économies d'énergie. D'autres n'en sont qu'aux études d'impact qui leur permettraient de connaître où dans leur usine et sur quelles machines, elles pourraient faire des investissements qui les rendraient moins énergivores.

En ce qui concerne l'eau, aucune des entreprises visitées ne pratique la récupération des eaux de pluie.

7) Recherche et Développement

Deux tendances :

- soit leur R&D n'est pas tourné sur la transition écologique mais à 99% sur la qualité et la fiabilité de leur production,
- soit elle s'intéresse à l'écoconception, la réutilisation des matières et le recyclage.

8) Logistique

Aucune des entreprises visitées n'utilise le ferroutage car inexistant dans leur zone d'activité.

Pour l'entreprise qui exporte outre-atlantique, elle utilise des cargos pour transporter sa fabrication de lourdes machines (pouvant aller jusqu'à 70 tonnes).

En terme de flotte de véhicules deux cas :

- celles qui en possèdent une et qui pour les trajets courts utilisent des véhicules électriques,
- soit elles n'en possèdent pas.

9) Ressources Humaines

La qualité de vie au travail et la transition écologique sont étroitement liées, et leur interaction a des implications importantes pour les salariés et les entreprises ; quelques points clés à considérer : une bonne qualité de vie au travail favorise la santé et le bien-être des employés, des conditions de travail saines et agréables contribuent à réduire le stress, l'épuisement professionnel et les risques pour la santé mentale. Les entreprises qui encouragent l'engagement écologique de leurs employés (par exemple, en mettant en place des initiatives de développement durable, en favorisant le covoiturage ou en réduisant la consommation d'énergie) contribuent à la transition écologique. La transition écologique entraîne des changements dans la manière d'exercer des métiers (contenu des tâches, dans les critères de qualité) dans l'organisation du travail et la formation continue. Les entreprises peuvent également mettre en place des politiques internes pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, telles que le télétravail ou l'utilisation de matériaux recyclés.

Deux politiques s'observent en matière de gestion RH :

- l'une basée sur la qualité de vie au travail (réunions toutes les semaines avec les représentants du personnel, adaptation des postes de travail, salle de relaxation, présence d'un ostéopathe une fois par semaine...),
- l'autre politique est basée sur les rémunérations (13ème mois, primes, retraite complémentaire).

Mesures communes, elles mettent à disposition des bornes de recharge pour véhicules électriques du personnel.

10) Peut-on accélérer la transition écologique ou existe-il trop de freins ?

Deux visions sont présentes :

- les entreprises qui ne voient pas de frein dans la politique de l'État mais des leviers grâce notamment aux certifications (ex Iso 51 001 système de

- management de l'énergie) ou des aides à l'investissement (ex France relance),
- celles qui se perdent dans le flou des réglementations, ou des portails de financements davantage orientés vers l'innovation que la transition écologique, ou les difficultés de trouver un interlocuteur fiable. Sans parler des normes qui ne s'appliquent pas dans tous les pays entraînant souvent des distorsions de concurrence.

B) Agroalimentaire :

Nous avons essayé de voir comment ça se passait dans l'agroalimentaire au travers de trois entretiens, de structures certes différentes, mais qui toutes avaient un lien très étroit avec l'agriculture : une coopérative céréalières dans le Forez, une fromagerie bio paysanne des monts du Lyonnais et les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ou AMAP (elles sont 24 dans le département) initiative qui vise à favoriser une agriculture écologiquement saine, socialement équitable et économiquement viable. (de développement du circuit court producteur/consommateur).

Nonobstant qu'elles sont de tailles différentes, les trois entités ont l'objectif commun de se procurer, tout en tenant compte des aléas de l'important changement climatique, de la matière première agricole de qualité : des céréales pour la coopérative, du lait bio pour la fromagerie et des produits maraîchers pour les AMAP. Mais, vous l'aurez compris la différence principale qui les éloigne c'est leur vision de l'agriculture, l'une industrielle, l'autre paysanne.

Par contre chaque entité utilise des outils propres pour répondre aux différents critères identifiés de la transition écologique.

1) sur la production :

La coopérative agroalimentaire (qui produit 300 000 t d'aliments pour animaux et 50 000 t de farine), ses usines tournent 100% à l'électricité ce qui nécessite une optimisation avec un renouvellement par du matériel moins énergivore conçu avec des variateurs de vitesse en fonction de la demande de production. Le pilotage est effectué par un logiciel qui permet de connaître les consommations de chaque unité de production en permanence.

Ce renouvellement permet d'améliorer le ratio consommation de KW par tonnage produit.

L'usine de production d'aliments animaliers utilise du gaz ce qui a nécessité le changement des chaudières par des chaudières plus performantes, dans le but d'obtenir une meilleure valorisation du produit.

2) Politique des achats :

les trois entités s'approvisionnent le plus possible en local, les AMAP réduisent leur rayon d'approvisionnement à 30km, pour la fromagerie le lait provient essentiellement des fermes à l'origine du projet et la coopérative dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire.

3) La commercialisation :

Trois canaux pour la coopérative agroalimentaire pour les aliments animaliers principale production les adhérents qui sont en majorité des éleveurs ligériens, les boulangeries pour les farines (notamment la marque Borsa) et les jardineries implantées en AURA.

Pour la fromagerie vente en direct sur place, aux professionnels (restaurants, magasin bio) dans un rayon de 40km et aux plateformes d'achats.

Les AMAP vendent à leurs adhérents particuliers très locaux. (Précisons que les AMAP ne sont que des intermédiaires et non des distributeurs, elles mettent en relation l'agriculteur et la famille, famille qui règle directement le paysan, l'AMAP ne percevant aucune marge sur la transaction.

4) Traitement des déchets :

Pour la coopérative les déchets ,suite au nettoyage du grain, sont stockés, puis un partenariat pour méthanisation permet de produire du biogaz.

Les AMAP demandent à leurs adhérents paysans/familles d'adopter des contenants réutilisables.

La fromagerie a des rejets importants notamment au phosphore ce qui a nécessité de créer une unité de traitement biologique de l'eau. Le lactosérum est lui recyclé dans les fermes en produit d'épandage.

5) Énergies :

Fortement sensibilisée à la transition énergétique la fromagerie produit de l'électricité alternative à partir de panneaux photovoltaïques sur sa toiture ; elle possède un camion de collecte qui roule au biogaz et elle récupère de la chaleur produite par la fabrication des fromages.

Les AMAP organisent des réunions, des conférences, des soirées débat sur l'utilisation de l'eau.

La coopérative céréalière réalise des actions pour réduire les consommation d'énergie : substitution par d'autres sources moins émettrice de CO2. Par exemple en remplaçant le diesel par du B100 (biodiesel élaboré à partir d'huile de colza produit en France) ce qui permet une réduction de 60% des GES par

rapport au gas-oil.

Et dans ses jardineries consommatrices d'eau, elle met en place de cuves pour récupérer l'eau de pluie pour les arrosages lors des saisons sèches.

6) Logistique :

Seule la coopérative céréalière possède un parc automobile qu'elle essaye de transformer ses VL en électrique.

7) Ressources humaines :

Les AMAP ne mobilisent que des bénévoles.

La fromagerie n'a que 4 salariés mais a aménagé le temps de travail pour qu'il n'y ait pas de production le week-end où s'il faut intervenir se sont les associés paysans qui le font. La production laitière étant vendue ces jours là à la coopérative Biolait.

La coopérative céréalières offre à ses salariés de souscrire à des parts sociales comme aux agriculteurs adhérents.

8) Question peut-on accélérer la transition écologique ou existe-il trop de freins ?

Pour les AMAP, l'État n'encourage pas le soutien d'un modèle plus vertueux en agriculture et qui ne permet pas de préserver pas la biodiversité, comme le montre son recul sur bon nombre de mesures écologiques lors de la dernière crise agricole (retour sur les normes, réglementations sur les haies...). La mise en place de la loi ZAN devrait permettre de préserver des terres agricoles naturelles menacées de disparition dans certaines communes.

Pour les dirigeants de la fromagerie, l'agriculture intensive mène à la catastrophe et son soutien par l'État est inadmissible. On doit favoriser les initiatives locales, d'assurer le bien-être animal et généraliser des pratiques agroécologiques.

Pour la coopérative céréalière : les principaux freins à la transition écologique sont la concurrence (car avant tout l'entreprise doit rester rentable et maintenir la progression de son CA), la réglementation qui n'est pas homogène dans les pays étrangers (incohérence au sein de l'UE). On peut regretter le manque de planification dans le fléchage des aides en fonction des productions locales.

Point positif les aides accordées dans le cadre du dispositif C2E (primes mises en place par l'État dans le but de limiter les énergies fossiles) qui favorise le remplacement des machines énergivores.

Mais comme nous l'a fait remarquer notre interlocuteur, « la mise en place de critères écologiques ne doit pas réduire la productivité de la coopérative et réduire la rémunération des parts sociales ».

En résumé

En ce qui concerne les entreprises l'essentiel des mesures prises vont en direction de la décarbonation : adaptation des machines à être moins énergivores, remplacement dans leur parc de véhicules par des véhicules électriques ou au biocarburant. Comme on nous la fait remarquer dans l'industrie on ne parle pas de transition écologique mais de transition énergétique.

Des points positifs la mise en place de l'écoconception, de l'économie circulaire, le réemploi des chutes industrielles ou des produits avec défauts.

C'est dans l'agroalimentaire que nous avons fait les rencontres les plus innovantes en matière de transition écologique qui permettent une véritable transition transversale en par des réalisations économes en énergie, récupérant la chaleur, traitant les rejets au mieux, en valorisant une agriculture bio, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité et productrice d'emplois locaux.

Toutefois, si des efforts sont réalisés en matière de décarbonation, trop peu le sont dans des domaines qui touchent aussi à la transition écologique. Ainsi si dans le monde de l'industrie on nous parle de bien-être au travail très peu nous parle de formation du personnel aux techniques nouvelles que va imposer la transition.

On sent bien que la capacité de financement en faveur de cette transition écologique est insuffisantes tant du côté des entreprises que des aides de l'Etat qui sont bien difficiles à obtenir. Ainsi, les investissements nécessaires sont loin d'être à la hauteur pour atteindre les objectifs fixés.

Surtout, la transition écologique n'est pas comprise comme un tout qui nécessite la protection de l'environnement, des écosystèmes, de la biodiversité, d'une meilleure alimentation afin de garantir une meilleure santé physique et psychique pour tous.



Restitution des résultats dans les établissements de l'enseignement supérieur :

1) Sujets majeurs menés par les établissements en matière de transition écologique

- Deux établissements ont réalisé un bilan carbone pour travailler les secteurs les plus énergivores.
- Création d'une direction dédiée qui axe la stratégie de l'ENISE sur la transition écologique.
- Favoriser la biodiversité et création des jardins partagés.
- Obtenir le label DD&RS, un des établissements l'a déjà obtenu depuis 2017, les deux autres sont en cours d'obtention

(critères d'obtention de ce label : L'établissement doit mettre en place des pratiques de gouvernance et de gestion durables. Cela peut concerner la gestion des ressources (énergie, eau, déchets), la mobilité, les achats responsables, etc. Aussi valoriser également l'implication des étudiants, des enseignants, des chercheurs et du personnel administratif dans les actions en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale et mettre en place un système d'évaluation de ses actions et s'engager dans une démarche d'amélioration continue. Le label est délivré pour 4 ans et favorise le recrutement d'étudiants notamment à l'international).

2) Recrutement des étudiants

- Pour un établissement importance de figurer dans les classements internationaux qui intègrent des critères RSE.
- Se faire connaître dans le réseau des étudiants pour une société écologique et solidaire (RESES).
- Intégration de la transition écologique aux parcours de formations.
- Mode de développement est axé sur le recrutement en nombre d'étudiants car il faut former de plus en plus d'ingénieurs, principalement pour Les Mines et l'ENISE (+ 20% au niveau national) dans l'optique de la réindustrialisation du pays.

3) Achats

Les établissements veillent à acheter suivant les meilleurs critères environnementaux s'ils sont identifiables.

Mais attention aux contraintes métiers dans les différents labos dont les achats échappent à la politique de l'établissement.

4) Traitement des déchets

Les mesures prises sont souvent les mêmes dans tous les établissements :

- Suivi des déchets dangereux sur Trackdéchets que l'on déjà vue supra.
- Peu de déchets organiques et ainsi le tri est effectué selon celui de SEM
- la durée d'utilisation des matériels (particulièrement informatique) est prolongée
- Pour les plus anciens matériels, après reconfiguration si nécessaire, ils sont donnés soit au personnel, à des associations ou à d'autres établissements scolaires.

5) Énergies

- Plan de sobriété (en 10 actions) à l'Université qui a permis de réaliser 15% d'économie sur le chauffage et de réduire la facture de 270 000€
- Embauche d'une économe des flux à l'ENISE pour identifier les points à améliorer
- A l'École des Mines, ils ont porté leurs efforts sur la consommation d'eau, résultat réduction de la consommation de 40% ; en matière d'électricité chaque service et labo doit apporter des solutions et enfin ils ont fermé cet hiver un bâtiment difficile à chauffer.
- Installation dès que possible de panneaux photovoltaïques dans tous les établissements .
- Point d'amélioration la récupération des eaux de pluie.

6) R&D

- A l'ENISE intensifier les recherches sur les objectifs développement durable en favorisant les projets trans disciplinaires (développement de capteurs électrochimique, développement d'éoliennes offshore...)

- Pour l'École des Mines, travailler sur les limites planétaires, l'optimisation énergie/bâtiment, les îlots de chaleur, les microparticules...

7) Ressources Humaines

- deux jours de télétravail dans tous les établissements, aides à la mobilité (par exemple mise à disposition de vélos à l'École des Mines)
- à l'ENISE une pour les déplacements professionnelles : interdiction de prendre l'avion si le trajet peut s'effectuer en moins de 4h en train, interdiction de trajet en voiture de plus de 300km.
- à l'UJM mise en place d'ateliers participatifs dans le cadre de la QVT
- l'École des Mines possède un parc de véhicules dont 6 sur 15 sont des véhicules électriques.

8) Peut-on accélérer la transition écologique ou existe-il trop de freins ?

- les jeunes générations d'étudiants poussent à la transition écologiques ce qui pousse les établissements à mettre sur pied des formations qui vont dans ce sens.
- mais les moyens financiers sont partout trop faibles, notamment pour la rénovation des bâtiments pour les rendre moins énergivores.
- Trop de dispositifs sont lancés par l'État ce qui les rend très difficilement appropriable.
- Et surtout le processus de la transition écologique se réfléchit sur le long terme et ne se décrète pas en une journée.

En résumé :

- Notons l'importance du label DD&RS pour l'enseignement supérieur, label rappelons le leur permet de faciliter le recrutement d'étudiants et plus particulièrement à l'international.
- Toujours dans l'enseignement supérieur, le travail de recherche effectué dans de nombreux domaines innovants en lien avec la transition écologique (développement de capteurs électrochimique, développement d'éoliennes offshore, travail sur les limites planétaires, l'optimisation énergie/bâtiment, les îlots de chaleur, les microparticules...)
- Et enfin le sentiment ressenti dans tous les établissements que les jeunes générations d'étudiants poussent vers la transition écologique.

Conclusion :

Quels enseignements pouvons-nous extraire de notre enquête ?

En premier lieu la satisfaction de la réussite des entretiens avec les collectivités territoriales. En effet, nous avons rencontré sept communautés de communes ou d'agglomérations sur les dix que compte le département, ainsi que le Conseil Départemental.

Le bilan de ces rencontres montre que, si les collectivités territoriales ont pris conscience que des actions, pour faire face au dérèglement climatique, s'imposaient, ces actions restent très locales et surtout sans harmonisation au niveau départemental.

De plus les actions entreprises sont très banales et très peu touchent à l'intégralité de la transition écologique comme nous avons pu la définir en introduction, notamment au nom de la sacro-sainte attractivité de leur territoire en matière d'installation d'industrie polluante, en remettant en cause la loi ZAN ou dans la sauvegarde de la biodiversité.

En ce qui concerne les établissements de l'enseignement supérieur, rappelons l'importance primordiale du label DD&RS pour leur recrutement. Aussi, ils ne portent leurs efforts que dans les critères principaux de ce label, négligeant certains domaines telle la récupération d'eau de pluie par exemple.

Pour les entreprises, le bilan est très faible, d'ailleurs bien peu d'entre elles ont accepté de nous recevoir. Leur action majeure en matière de transition écologique : la décarbonation qui est malheureusement bien insuffisante. D'autant que les derniers résultats communiqués dans ce domaine sont très loin d'être satisfaisants pour espérer réduire le dérèglement climatique.

En matière de transition écologique, les remises en cause des décisions prises par l'Etat sont pratiquement unanimes et l'exemple le plus marquant est en agriculture. En effet, aussi bien les AMAP que la fromagerie Altermonts sont très critiques sur le recul du gouvernement sur les normes après les derniers mouvements agricoles.

Les suites de notre enquête pourraient prendre plusieurs directions :

- Insister du côté des entreprises pour cerner davantage les blocages qui les empêchent d'aller vers plus de transition.
- Essayer avec les établissements de l'enseignement supérieur de trouver des prolongements de recherche à partir des résultats de l'enquête.
- Réfléchir avec les collectivités territoriales pour mettre à jour des actions sur lesquelles elles pourraient travailler ensemble (comme par exemple les mobilités au sein de département).